

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

du Mercredi 23 Janvier 2019

Ordre du Jour :

1. Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal du 13 Décembre 2018
2. Contrat d'assistance technique de la station d'épuration
3. Validation devis cimetièrè
4. Attribution de la parcelle 9 du lotissement des Mûriers
5. Remboursement de frais
6. Validation du choix de l'entreprise pour la réalisation de l'étude de faisabilité chaufferie bois
7. Modification délibération occupation du domaine public
8. Validation travaux du projet d'enfouissement des réseaux et financement SYDED
9. Présentation des travaux de voirie après enfouissement et plan de financement DETR et département
10. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H30

Présents :

Monsieur le Maire Didier LAITHIER, Michel VERNEREY, Françoise RETHORE, Sandra BURDIN, Catherine ROBIN, Marie Christine ROBERT, Laurence LAITHIER, Mario PERSONENI, Yves RETHORE, Julien BADSTUBER

Julien EHLINGER donne procuration à Catherine ROBIN

Michel VERNEREY est nommé secrétaire de séance et en accepte la charge

1-Approbation du compte rendu du 13 Décembre 2018

En raison de l'absence des comptes administratifs 2019 des villages de VILLERS sous MONTROND et de MONTROND le CHATEAU, il y a 3 abstentions : *Monsieur le Maire Didier LAITHIER, Sandra BURDIN, Marie Christine ROBERT*

Le CR du 13 Décembre 2018 est accepté par 8 pour et 3 abstentions

2- Contrat d'assistance technique de la station d'épuration **(Fournitures et assistance technique)**

Suite à une réorganisation des services du groupe SUEZ, ayant entraîné la suppression de l'activité d'assistance technique, un nouveau contrat est établi avec Mr JL NICOD (qui réalisait ce travail jusqu'à maintenant...).

Le contrat SUEZ avait été établi sur la base de 3792 € TTC pour 6 passages annuels

Le contrat établi (pour 1 année) avec Mr NICOD est établi sur la base de 1664,52 € TTC avec 4 passages annuels

Les déplacements exceptionnels sont établis sur la base de 315,46 € TTC (1/2 journée) et 544,03 € TTC (1 journée)

Délibération pour donner l'autorisation Maire de résilier le contrat SUEZ

Vote pour à l'unanimité

3-Validation devis cimetièrre

Afin d'améliorer la « gestion » du Cimetière et d'être conforme avec la réglementation actuelle, un logiciel nous a été présenté et qui comporte tous les éléments d'aide.

Les principales fonctionnalités :

- Saisie de toutes les informations des emplacements actuels
- Relevés topographiques et photographiques
- Aide administrative complète suivant la réglementation en vigueur
- Aide juridique
- Alerte en ce qui concerne les actions à mener (administrative et juridique), pour être conforme
- Etc...

Le coût du logiciel est de 4970,00 € TTC

Vote pour à l'unanimité

4. Attribution de la parcelle 9 du lotissement des Mûriers

Vente de la parcelle 9 du Lotissement des Mûriers - Section ZC n°244
Cette vente concerne Mme Léonie CUINET et Mr Romuald KIRILOWITS

Pour la somme de 78000 € TTC

Vote pour à l'unanimité

5- Remboursement de frais

La somme de 35 € a été avancée par Mme Françoise RETHORE qui en demande le remboursement

Vote pour à l'unanimité

6-Validation du choix de l'entreprise pour la réalisation de l'étude de faisabilité chaufferie bois

L'étude a pour objectif :

« Réalisation d'une étude de faisabilité technico-économique en vue de la création automatique au bois avec réseau de chaleur pour les bâtiments : la mairie et la salle des fêtes »

3 entreprises ont répondu à la consultation :

- Bureau d'études GALLET (école Valentin)
- ETS BELLUCCI (Chalezeule)
- ETS PLANAIR (Le Valdahon)

Le choix de l'entreprise pour cette étude de faisabilité c'est porté sur PLANAIR

Le coût de cette étude est de 4700 € HT (avec 2 réunions supplémentaires)

Vote pour à l'unanimité

7-Modification délibération occupation du domaine public

Suite à une délibération du 22 Novembre 2018 portant sur une autorisation d'occupation du domaine public par Mr Benoit VIDAL, la préfecture nous signale (courrier du 13 Décembre 2018), que le CGPPP

(code général de la propriété des personnes publiques) prévoit que toute occupation du domaine public doit donner lieu au paiement d'une redevance.

En conséquence, Mr Le Maire propose une redevance de 10 € qui sera appliquée à Mr Benoit VIDAL ainsi qu'au vendeur de pizza, Mr Stéphane AYMONIN.

Vote pour à l'unanimité

8-Validation travaux du projet d'enfouissement des réseaux et financement SYDED

Ce dossier concerne l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public, et génie civil de télécommunication des rues des « granges du Liège » et de Cery.

L'estimation sommaire du coût global (SYDED) est de 266 000 € TTC (part communale de 149 300 € TTC)

Afin d'élaborer un plan de financement, Mr le Maire nous demande de délibérer :

Vote pour à l'unanimité

9-Présentation des travaux de voirie après enfouissement et plan de financement DETR et département

Mr le Maire nous expose les documents établis par le cabinet ANDRE

Le coût de la partie voirie des rues des « granges du Liège » et de Cery (part communale), s'élève à 138 591 € HT.

Mr le Maire propose un emprunt pour le financement global des travaux et nous demande délibérer :

Vote pour à l'unanimité

10. Questions diverses

- Pour info, le montage de la structure métallique du nouvel hangar communal est prévu le 11 Février 2019
- Une réorganisation des panneaux d'affichage extérieurs est prévue afin de faciliter la lecture des documents
- La date du scrutin européen est fixée au Dimanche 26 Mai, le planning des permanences est établi.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22h45.

Michel VERNEREY, secrétaire de séance

Mr le Maire, Didier LAITHIER